

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75 MILLIONS DE FRANCS

(Entièrement versés)

RAPPORTS

PRÉSENTÉS PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 25 avril 1895

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1894

Compte de Profits et Pertes.

RAPPORTS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES ANNUELS

RÉSOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER

IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE CINQ MILLIONS

Rue Bergère, 20

1895

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. DENORMANDIE, *, ancien gouverneur de la Banque de France, *Président*.
BERGER, O. *, administrateur de la Banque Impériale Ottomane. }
VLASTO, O. *. } *Vice-* Comité
MERCET, *, de la maison de banque Périer, Mercet et C^{ie}. } *Présidents.* de
CAMBEFORT, Charles, administrateur de la Compagnie Foncière (transports). } Direction.
CARRABY, Calixte, *.
MÉLIODON, P., O. *, administrateur du Crédit Foncier de France.
ROSTAND, Jules, de la maison de banque Gay, J. Rostand et C^{ie}.
ROUX, Jules-Charles, *, administrateur de la Compagnie universelle du Canal de Suez.
DE SINÇAY, Ludovic.
THIÉBAUT, *, fondateur.

COMMISSION DE CONTROLE

MM. ALLAIN-LAUNAY, *, ancien Inspecteur des Finances, *Président*.
CAMILLE KRANTZ, O. *, Maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat.
G. MARTIN, ancien Inspecteur des Finances.

COMMISSAIRES DES COMPTES Pour l'Exercice 1895

MM. AUDEMARD D'ALANÇON, C. *, Contrôleur général des armées.
ALLAIN-LAUNAY, *, ancien Inspecteur des Finances.

DIRECTION

MM. ALEXIS ROSTAND, *, *Directeur*,
AUGUSTE GALLAY, *, *Sous-Directeur*,
ÉMILE ULLMANN, *Sous-Directeur*.

CONSEIL D'ESCOMPTE

MM.	MM.	MM.
BADOULLEAU-LEVILLAIN, *	DEVÈS.	LOBILLEUX.
BARBET-MASSIN.	DIOR.	LOUSSEL, *
BARBIER fils.	DUNAND.	LOVENBACH.
BAUDET, *	DURAND.	LYON, *
BLANC.	ESCAILLE (de l').	MARCHAGY, *
BOUCHERON, O. *	FOUINAT.	MESSÈNER.
BOUTET, *	FOURET, *	NIZEROLLE.
BRAILLARD.	GABRIEL, *	PIERREDON, *
BRESSON.	GASNE, *	PINGAULT.
CARNAUD.	GAUTIER.	POLLET, *
CÉLERIER, *	GUESQUIÈRE, O. *	POUPINEL.
CHAMBRON.	GUY, *	ROBERT-DEGASCHES.
CHAPUIS.	HARTOG, *	SALMON, *
CLAUDON.	HETZEL, O. *	SAMSON, *
CLERMONT (de), *	HUGOT, *	SIGAUD fils.
COURTOIS.	LEDUC, *	SÉDILLOT.
COUSTÉ, O. *	LEGRAND, *	SULLIOT, *
COUVREUR, *	LE MARCHAND.	THIESSET.
DEFERT.	LEROUY (René).	VAURY.
DEGALLE.	LESEURE.	WOLKEL.
DESÉGLISE, *	LOMBART, *	WOLFF fils.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75 MILLIONS DE FRANCS

(Entièrement versés)

RAPPORTS

PRÉSENTÉS PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 25 avril 1895

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1894

Compte de Profits et Pertes.

RAPPORTS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES ANNUELS

RÉSOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER

IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE CINQ MILLIONS

Rue Bergère, 20

1895

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

A

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du 25 Avril 1895



MESSIEURS,

C'est un nouveau progrès dans le développement de votre Société que nous avons à vous faire constater cette année.

Au 31 décembre 1891, le total de notre Bilan s'exprimait, en chiffres ronds, par un montant de 314 millions.

Au 31 décembre 1892, par 365 millions.

Au 31 décembre 1893, par 404 millions.

Au 31 décembre 1894, par 482 millions.

Cette gradation continue vous fait mesurer, mieux que tous les commentaires, la persévérance de notre effort pour assurer l'avenir du Comptoir.

Les conditions dans lesquelles s'exerce la banque sont changées. Il en est d'elle comme des autres branches de commerce et d'industrie. Pour y réussir, — aujourd'hui où le loyer de

l'argent va s'abaissant de plus en plus, comme le prix moyen de la plupart des marchandises, — il faut se contenter de bénéfices réduits, les seuls que puissent donner des opérations prudentes; et ces bénéfices, il faut les multiplier, en multipliant les transactions.

En procédant ainsi, nous maintenons à un taux normal des profits réguliers, qui s'accroîtront au fur et à mesure que notre mouvement continuera de s'élargir.

Notre Établissement acquiert aussi peu à peu une situation telle qu'il ne pourra manquer de profiter amplement de toute reprise d'affaires, de toute amélioration dans l'état général économique.

Les renseignements qui vont suivre vous démontreront que les résultats obtenus à ce jour nous donnent le droit de compter sur la réalisation de ces prévisions.

PORTEFEUILLE

L'escompte est, vous le savez, le service de prédilection de notre Établissement, qui, pour le commerce parisien, demeurera toujours le *Comptoir d'Escompte*. Nous avons à enregistrer de ce côté un nouvel accroissement.

Le mouvement du Portefeuille Français a été, en 1894, de :

	ENTRÉE	SORTIE
	Fr. 3.845.328.077 21	3.706.961.060 51
contre, en 1893. . .	<u>3.055.216.109 35</u>	<u>2.948.247.727 »</u>
Différence en faveur		
de 1894	<u>Fr. 790.411.967 86</u>	<u>758.713.333 51</u>

La moyenne des effets en Portefeuille, qui était de 587 francs en 1893, s'est élevée à 627 francs en 1894; elle a été influencée

par l'afflux croissant des belles remises envoyées quotidiennement à notre Société par les grandes maisons de l'étranger.

Les avis éclairés de notre Conseil d'escompte nous ont été plus que jamais utiles pendant cet exercice, au cours duquel plusieurs branches de commerce et d'industrie ont été fort éprouvées.

Le mouvement du Portefeuille Étranger a été, en 1894, de :

	ENTRÉE	SORTIE
	Fr. 4.381.980.279 14	4.348.396.265 82
contre, en 1893. . .	<u>4.647.444.488 05</u>	<u>4.601.303.323 68</u>
Différence en faveur		
de 1893	<u>Fr. 265.464.208 91</u>	<u>252.907.057 86</u>

Cette diminution provient de certaines de nos Agences lointaines dont l'activité a été ralentie par des circonstances fortuites sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure.

Nous ne nous étendons pas sur notre Portefeuille *Titres*, qui fait l'objet d'un examen spécial dans le rapport de notre Commission de contrôle. Nous ne croyons pas inutile cependant de constater que ce Portefeuille a bénéficié, au cours de l'exercice 1894, d'une ample plus-value, qui témoigne en faveur de sa composition.

COMPTES DE CHÈQUES ET D'ESCOMPTE

Le mouvement de ces comptes a été, en 1894, de :

	ENTRÉE	SORTIE
	Fr. 3.200.495.839 35	3.007.847.488 51
contre, en 1893. . .	<u>2.180.156.492 76</u>	<u>2.032.781.537 38</u>
Différence en faveur		
de 1894	<u>Fr. 1.020.339.346 59</u>	<u>975.065.951 13</u>

Au 31 décembre 1894, la situation du Comptoir National accusait :
Fr. 45.273.395 46 de plus aux Comptes de chèques
et Comptes d'escompte.

19.136.148 44 de plus aux Comptes courants.

ENSEMBLE Fr. 64.409.543 60 de plus qu'en 1893.

C'est la première fois qu'une progression aussi considérable peut vous être signalée en un seul exercice sur cet article de notre Bilan; elle vous prouve la faveur dont votre Société jouit dans le public.

DÉPÔTS DE TITRES — ORDRES DE BOURSE

Au 31 décembre 1894, notre serre des titres détenait 7.202 dossiers de plus qu'en 1893 à pareille époque. A Paris seulement, et dans les seuls locaux de la rue Bergère, l'évaluation des dépôts qui nous sont confiés atteint à présent un milliard de francs.

Les emplacements affectés aux coffres loués au public ont déjà dû être sensiblement agrandis à l'Administration centrale. Par les locations effectuées à ce jour, nous sommes fondés à croire que, pendant l'été de la présente année, la nouvelle annexe sera complètement occupée. Un supplément de coffres a été également reconnu nécessaire à la Succursale.

Quant à nos ordres de Bourse, leur extension a dépassé toutes nos prévisions, et nous a obligés à renforcer très sensiblement le personnel affecté à ce service.

CAISSES

Le mouvement des *Cais*ses a été de :

	A L'ENTRÉE	A LA SORTIE
	Fr. 9.270.116.274 78	9.251.014.790 »
contre, en 1893 .	Fr. 7.523.220.667 02	7.507.929.445 62
Différence au profit		
de 1894.	Fr. <u>1.746.895.607 76</u>	<u>1.743.085.674 38</u>

Il faut tenir compte que ce mouvement comprend les déplacements de fonds provoqués exceptionnellement par l'Emprunt Ville de Paris et l'Émission Russe 3 1/2 1894. L'accroissement n'en demeure pas moins considérable.

REPORTS

Nos reports à Paris, Lyon et Londres s'élèvent, au 31 décembre 1894, à 37.517.306 fr. 75 c. au lieu de 18.242.919 fr. 40 c. au 31 décembre 1893. Ces placements essentiellement temporaires et mobilisables ont naturellement suivi, avec nos escomptes de papier commercial, l'augmentation des Comptes de Dépôts.

AVANCES

Nos avances, au 31 décembre 1894, se présentent à peu près dans les mêmes proportions qu'en 1893, soit :

Avances sur marchandises	Fr. 7.257.771 35
— sur valeurs françaises et étrangères.	28.575.784 80
— commerciales et de banque, sous garantie de tiers.	4.475.590 40

Elles offrent un absolu caractère de sécurité.

ACCEPTATIONS

Au 31 décembre 1894, les acceptations pour compte des Agences d'outre-mer s'élèvent à 10.531.499 fr. 44 c.

Les acceptations et effets à payer pour compte de tiers se totalisent par 72.810.329 fr. 65 c., au lieu de 63.129.582 fr. 17 c. au 31 décembre 1893.

Cet accroissement est parallèle à l'extension de nos rapports à l'étranger et au développement de celles de nos Agences de province qui sont établies en des places où le commerce français a besoin de crédits de remboursements, pour ses achats de marchandises dans les pays d'origine, notamment Roubaix, Tourcoing et le Havre.

SUCCURSALE — BUREAUX DE QUARTIER

Nous vous disions l'année dernière que le succès de la Succursale n'était qu'une question de temps.

Les faits ont déjà justifié nos prévisions. A l'issue de 1894, la Succursale nous apporte un profit intéressant. Elle avait cependant à supporter la charge intégrale de notre loyer, place de l'Opéra, qui va être sensiblement atténuée, car nous venons de sous-louer le premier étage, inoccupé par nos services, et dont nous n'avons pu obtenir jusqu'à ce jour le prix auquel nous l'avions légitimement évalué.

Nos Bureaux de quartier nous ont également donné satisfaction. Depuis notre dernière Assemblée générale, nous n'en avons pas créé de nouveaux, tenant à asseoir d'une façon définitive notre exploitation dans les deux derniers ouverts, avant d'accroître le nombre des dix Agences en service en avril 1893. A ce point de vue, 1894 a été une année de consolidation. Nous avons tout lieu de nous louer de cette manière prudente d'opérer.

AGENCES EN FRANCE

C'est la même ligne de conduite que nous avons suivie pour les Agences en France. Nous n'avons pas fondé d'Agences nou-

velles dans de grands centres, voulant, avant de poursuivre notre programme d'extension en province, amener à la période de production le plus grand nombre possible des Agences récemment ouvertes.

Nous n'avons procédé qu'à la création de quelques sous-Agences, — à Agen, Villeneuve-sur-Lot, Beaune, et, tout à fait en dernier lieu, à Narbonne.

Cependant, au cours de l'exercice, la plupart des Agences de fraîche date, Toulouse, Mazamet, Roubaix-Tourcoing et Dunkerque ont devancé le délai ordinairement prévu pour la mise en train, et ont participé aux profits.

Quant aux Agences anciennes, elles sont toutes en progrès. Les Agences de Marseille et de Nantes, notamment, ont présenté en fin d'année des bilans qui font honneur à leur direction.

AGENCES A L'ÉTRANGER ET DANS LES PAYS DE PROTECTORAT

L'Agence de Londres, placée en d'excellentes mains, a acquis un développement important; cette Agence deviendra un de nos meilleurs instruments de profits.

× Les Agences de Calcutta et de Bombay ont eu à lutter contre les obstacles que leur crée l'instabilité des changes. L'Agence de Shanghai a subi les conséquences de la guerre sino-japonaise. Mais nous avons la confiance qu'elle trouvera une ample compensation aux difficultés de l'heure présente dans l'éveil de transactions que provoquera la paix, en ouvrant plus largement la Chine à la civilisation européenne et la décidant peut-être à une transformation nécessaire. ×

Les Agences australiennes ont concouru, dans une proportion

toujours plus large, aux opérations de banque auxquelles donne lieu l'importation des laines, que nous secondons à son point de départ, comme à son lieu de destination, à Roubaix, Tourcoing et Mazamet.

L'Agence de San-Francisco a été très prospère. Dans l'Amérique du Nord, où nous sommes aussi établis depuis peu à Chicago, nous avons fondé une troisième Agence à la Nouvelle-Orléans, ville où les sympathies pour la France sont, vous le savez, traditionnelles, et qui est un centre actif d'exportations cotonnières intéressant nos Agences de province, dans la région du Nord et de l'Ouest.

A Madagascar, les affaires sont naturellement arrêtées par les événements qui ont motivé les énergiques décisions de notre Gouvernement. Nous avons dû fermer notre Agence de Tananarive, dont le personnel a réussi à revenir sain et sauf à Tamatave et à Majunga. Notre Agence de Tamatave a su déjà se rendre utile au corps d'occupation, dont elle fait le service financier. De même, les perceptions douanières continuent à être effectuées par nos agents, qui, après avoir couru de sérieux dangers, sont actuellement aux ordres du Gouvernement français. Enfin, dans une préoccupation patriotique, nous venons d'ouvrir une Agence à Majunga, point de débarquement, où le commerce français concentre des approvisionnements de toute nature.

Nous comptons, lorsque la grande île sera définitivement placée sous la protection de la France, recueillir le fruit de nos longs efforts. Notre persévérant dévouement aux intérêts nationaux recevra alors sa récompense.

Il en est souvent ainsi pour les Agences lointaines. Il faut savoir subir, sans se rebuter, les périodes laborieuses ; elles préparent celles des moissons abondantes.

C'est également dans une vue d'intérêt national que nous avons ouvert, au milieu de l'année, une Agence à Tunis. La fondation de cette Agence nous avait été demandée, et notre récente intervention dans la conversion de la Dette tunisienne avait créé un lien entre le Gouvernement beylical et notre Établissement qui, depuis longtemps, étudiait les principales questions intéressant la Régence.

BANQUES COLONIALES

Les Banques coloniales, dont le privilège va bientôt expirer, ont retenu tout particulièrement, cette année, l'attention des pouvoirs publics et du monde des affaires. A la suite de l'examen auquel s'est livrée la Commission d'étude du renouvellement du privilège des Banques coloniales, et des enquêtes faites auprès des Chambres de commerce, il est à peu près certain que le privilège des Banques coloniales sera renouvelé. Nous avons, de notre côté, prorogé les contrats qui nous lient à elles. Nous continuons ainsi la longue tradition qui constitue des titres réciproques aux Banques coloniales et à notre Établissement, le Comptoir ancien ayant été le banquier, en France, des Banques coloniales depuis l'année 1860.

OPÉRATIONS FINANCIÈRES — ÉMISSIONS — DIVERS

Au cours de 1894, nous avons participé à l'émission de l'Emprunt Ville de Paris 2 1/2 1892. Notre souscription à 9.415.351 et 1/4 obligations a comporté un premier versement qui n'a pas été inférieur à 188.767.562 fr. 50 c.

Nous avons procédé, avec les autres grands Établissements de Paris, à la conversion en obligations de la Dette impériale Russe,

des obligations hypothécaires du Crédit Foncier de Russie, dont le service se faisait au Comptoir, et nous avons donné à cette opération un très large concours.

Nous avons effectué en France l'émission de l'Emprunt Norvégien 3 1/2 0/0 de 55.137.600 francs dont le succès a été complet.

Enfin, nous avons apporté à l'Emprunt Russe 3 1/2 0/0 1894 un contingent important de souscriptions.

Dans le compartiment des affaires industrielles, nous avons reconstitué et réorganisé, de concert avec deux grands Établissements de Paris et plusieurs banques belges, la Compagnie Générale française des tramways. Nous avons aussi offert à notre clientèle des obligations du Gaz de Madrid.

Nous avons à cœur, avant de terminer cet exposé, d'y accorder une mention particulière à notre personnel. Nous avons trouvé chez nos collaborateurs de tous ordres, non seulement ce dévouement et cet attachement à l'institution qui de tout temps ont été de tradition au Comptoir, mais encore cette ardeur et cette émulation sans lesquelles on ne progresse pas.

Nous avons vu avec plaisir ce personnel témoigner d'un rare esprit d'initiative, en créant une Caisse amicale de secours, que nous avons été heureux d'encourager.

Votre Conseil a été cruellement éprouvé cette année. Il a perdu successivement deux de ses membres, MM. Mozet et Chalvet.

M. Mozet, qu'une longue collaboration comme Conseiller d'es-compte attachait au Comptoir, était devenu Administrateur depuis la fondation du Comptoir National en 1889. C'était un vieil ami de cette maison à laquelle il était profondément attaché. Sa grande expérience, la solidité de son jugement, la franchise de ses

appréciations et la sûreté de son dévouement donnaient à sa collaboration une portée peu commune.

M. Chalvet, nouveau venu dans notre Conseil, où il était entré après l'absorption de la Banque de Dépôts, s'était bien vite fait apprécier par la distinction de son esprit, l'aménité de ses manières, sa connaissance des affaires, son empressement et sa bonne grâce à s'employer pour notre Société.

Vous vous associerez à l'expression des unanimes regrets que MM. Mozet et Chalvet ont laissés parmi nous.

Nous avons remplacé ces deux Administrateurs par MM. Jules Rostand, chef de l'ancienne et honorable maison de banque Gay, J. Rostand et C^{ie}, vice-président du Laurium Français, président de la Compagnie Générale Française de Tramways, etc., et M. Charles Cambefort, Administrateur de la Compagnie La Foncière, la Dynamite Centrale, etc., que des liens étroits attachent à la maison Cambefort Saint-Olive, de Lyon, si autorisée dans le monde des affaires.

Tous deux nous apportent une collaboration précieuse et nous ne doutons pas que vous ratifierez notre choix.

Une disposition transitoire de l'article 17 des statuts stipulait que la durée des fonctions de tous les administrateurs nommés au début de votre Société, — et par conséquent de tous ceux qui ayant remplacé des membres originaires ont été mis en leur situation — serait de six années consécutives, le renouvellement devant avoir ensuite lieu chaque année par sixième.

Par suite de cette disposition, MM. Denormandie, Berger, Vlasto, Mercet, Thiébaud, de Sinçay, Carraby et Jules Rostand sont arrivés au terme de leur mandat. Tous se représentent à vos suffrages.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Nous vous avons réparti le 31 janvier 12 fr. 50 c. en acompte sur les résultats reconnus de l'exercice 1894. Si vous donnez votre approbation aux Comptes que nous allons vous soumettre, nous vous distribuerons encore 12 fr. 50 c. le 31 juillet prochain, sous déduction de l'impôt résultant des lois de finances, soit 5 0/0 du capital mis en œuvre, après défalcation de tous amortissements et réserves.

Nous avons à vous donner lecture du *Bilan* et du *Compte de Profits et Pertes* au 31 décembre 1894.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

BILAN au 31 Décembre 1894

ACTIF		PASSIF	
CAISSE		CAPITAL	
{ Espèces en Caisse. Fr.	19.101.484 78	statutaire Fr.	613.742 43
{ Espèces en Banque.	10.083.392 86	(Décis. des Assemblées des 5 novembre	
PORTFEUILLE		1889, 24 mai et 4 juin 1892).	3.373.000 »
{ Effets sur France.	138.307.016 70	supplémentaire	1.100.000 »
{ Effets sur l'Étranger	33.384.013 32	immobilière.	336.362 40
REPORTS	37.317.306 75	COMPTES DE CRÉQUES ET COMPTES D'ESCOMPTE. Fr.	192.648.350 84
BANQUES DES COLONIES FRANÇAISES	8.832.757 93	COMPTES COURANTS DIVERS	94.734.509 90
CORRESPONDANTS « Effets à l'Encaissement »	17.476.815 03	COUPONS ET DIVIDENDES A PAYER	8.123.427 19
COMPTES COURANTS DÉBITEURS.	21.743.763 »	BANQUES DES COLONIES FRANÇAISES	891.777 05
RENTES, OBLIGATIONS ET VALEURS DIVERSES, y compris l'emploi des	48.053.995	EFFETS REMIS A L'ENCAISEMENT.	9.169.340 68
Réserves.	13.783.432 34	ACCEPTATIONS POUR COMPTE DES AGENCES HORS D'EUROPE.	10.531.499 14
AGENCES HORS D'EUROPE.	27.571.098 38	ACCEPTATIONS ET EFFETS A PAYER POUR COMPTE DE TIERS	72.810.329 65
{ sur documents et marchandises. Fr.	7.257.771 35	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.	3.272.069 15
{ sur garanties de tiers.	4.475.590 10	IMMEUBLE (annuités à régler).	5.863.437 60
{ sur valeurs françaises et étrangères.	28.575.784 80	ACTIONNAIRES (Disponible sur exercices antérieurs)	13.953 48
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES	5.851.780 95	PROFITS ET PERTES. — Exercice 1894.	4.025.057 17
TIRAGES A ÉCHÉANCES DES AGENCES HORS D'EUROPE	12.011.500 06	TOTAL Fr.	482.509.436 70
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS	31.680.750 98		
Crédits { sur documents et marchandises. Fr.	12.407.945 71		
PAR { sur garanties de tiers.	4.712.421 21		
ACCEPTATIONS { sur valeurs françaises et étrangères.	33.177.256 78		
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	10.047.533 67		
IMMEUBLES.	7.250.000 »		
TOTAL. Fr.	482.509.436 70		

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75 MILLIONS VERSÉS

Compte de PROFITS et PERTES au 31 Décembre 1894

DÉBIT

FRAIS GÉNÉRAUX	3.243.405	14		
PRÉLÈVEMENT POUR RÉSERVE IMMOBILIÈRE	76.403	20		
RÉPARTITION :	3.319.508	34		
A LA RÉSERVE STATUTAIRE :				
5 % sur 4.025.037 fr. 17 c., bénéfices nets de l'exercice	201.232	85		
AUX ACTIONNAIRES :				
25 francs par action, soit pour 130.000 actions (12 fr. 50 c. acompte payé le 31 janvier, 12 fr. 50 c. solde à payer le 31 juillet)	3.750.000			
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Article 40 des Statuts	3.690	20		
AUX PARTS DE FONDATEUR : Articles 40 et 41 des Statuts	11.218	25		
AU COMPTE DES ACTIONNAIRES : Disponible de l'exercice 1894.	58.895	87		
TOTAL Fr.	7.344.565	51		
FRAIS GÉNÉRAUX	3.243.405	14		
PRÉLÈVEMENT POUR RÉSERVE IMMOBILIÈRE	76.403	20		
RÉPARTITION :	3.319.508	34		
A LA RÉSERVE STATUTAIRE :				
5 % sur 4.025.037 fr. 17 c., bénéfices nets de l'exercice	201.232	85		
AUX ACTIONNAIRES :				
25 francs par action, soit pour 130.000 actions (12 fr. 50 c. acompte payé le 31 janvier, 12 fr. 50 c. solde à payer le 31 juillet)	3.750.000			
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Article 40 des Statuts	3.690	20		
AUX PARTS DE FONDATEUR : Articles 40 et 41 des Statuts	11.218	25		
AU COMPTE DES ACTIONNAIRES : Disponible de l'exercice 1894.	58.895	87		
TOTAL Fr.	7.344.565	51		
INTÉRÊTS, CHANGES, COMMISSIONS ET BÉNÉFICES : déduction faite des charges, intérêts et amortissements.			7.344.565	51
TOTAL Fr.			7.344.565	51

RAPPORT

DE LA COMMISSION DE CONTROLE

MESSIEURS,

Le Comptoir National d'Escompte a, pendant l'année 1894, continué à développer ses opérations de Banque pure. Cependant les affaires financières proprement dites ont été un peu plus actives que pendant l'exercice précédent. Toutes ces opérations se sont renfermées dans les limites des Statuts.

Nous avons, d'ailleurs, continué, comme par le passé, à nous tenir au courant des affaires sociales, en assistant fréquemment aux séances du Conseil, en prenant connaissance, dans nos séances hebdomadaires, des travaux du Comité de direction et des procès-verbaux du Conseil d'administration, et en examinant tous les mois la comptabilité au moment de l'établissement de la Situation que nous visons régulièrement.

Les disponibilités ont toujours été maintenues suffisantes pour faire face aux exigibilités. Nous vous donnons, comme d'ordinaire, le tableau des excédents des disponibilités à vue ou à terme, représentées par les comptes Caisse, Banque, Portefeuille, Comptes courants débiteurs, Avances sur effets publics, Crédits sur nantissements, sur garanties et reports, sur les exigibilités à vue ou à terme provenant des Comptes de dépôts et des Comptes d'escompte, des Comptes courants créditeurs, des Effets à payer et des Acceptations.

DATES	Excédent disponible	
1894 Au 31 Janvier	38.276.094	04
— 28 Février	41.931.531	15
— 31 Mars	37.999.183	95
— 30 Avril	38.767.741	15
— 31 Mai	39.865.565	06
— 30 Juin	39.488.633	11
— 31 Juillet	41.613.035	12
— 31 Août	38.741.476	85
— 30 Septembre	24.345.949	90
— 31 Octobre	25.237.935	39
— 30 Novembre	29.303.906	31
— 31 Décembre	29.096.336	91

Le tableau dont nous venons de vous donner lecture est dressé sur les chiffres des situations mensuelles publiées. Ces situations très détaillées permettent aux intéressés de se rendre compte du développement des affaires de la Société et de leur état prospère. Nous avons complété fréquemment, dans le courant de chaque mois, cet examen par l'étude comparative des divers éléments qui composent les grandes divisions de la comptabilité.

Il convient de remarquer, en effet, que les comptes courants créditeurs comprennent des chapitres ne constituant pas des exigibilités à vue : tels sont les bons à échéance, les dépôts à terme, les provisions en espèces pour acceptations; et d'autre part, si les avances ne sont remboursables qu'à des termes échelonnés, la grande majorité du portefeuille-titres, qui ne figure pas dans le tableau ci-dessus parmi les disponibilités, serait très facilement

mobilisable; enfin la plus grande partie des fonds confiés aux agences d'outre-mer seraient, en cas de besoin, immédiatement et facilement rapatriés. Nous pouvons donc vous dire que les ressources immédiates et d'une réalisation très facile ont constamment été largement suffisantes.

PORTEFEUILLE

Le portefeuille, composé d'un papier essentiellement commercial, a toujours été d'une négociation aisée. L'examen des risques, que nous avons fait périodiquement, nous a donné satisfaction.

REPORTS

Les reports à Paris, à Londres et Lyon ont porté sur des chiffres plus importants en 1894 qu'en 1893; ils ont eu pour objet des valeurs d'une circulation courante.

COMPTES COURANTS DÉBITEURS

Les Comptes débiteurs comprennent, d'une part, des avances autorisées par le Conseil à des maisons ou sociétés d'une solvabilité connue et qui sont l'objet d'une surveillance spéciale; d'autre part, des découverts passagers provenant d'opérations de banque ordinaires.

RENTES, OBLIGATIONS ET VALEURS DIVERSES

Le montant de ce chapitre a fort peu varié dans le courant de l'année. Il se compose en grande partie de Bons du Trésor, de Rentes françaises, tunisiennes, d'obligations du Crédit Foncier de France, toutes valeurs facilement mobilisables. Il contient

aussi des titres de placement, tels qu'obligations de chemins de fer français et de la Ville de Paris, destinés à satisfaire aux demandes immédiates de la clientèle. Les titres sont évalués, dans le Bilan qui vous est soumis, aux cours du 31 décembre 1894.

AVANCES

Les avances sont divisées, dans la Situation et au Bilan, en avances sur documents et marchandises, avances sur garanties de tiers d'une solvabilité connue, et avances sur valeurs françaises et étrangères.

Ces dernières sont suivies par un service spécial qui s'assure que la marge statutaire existe, non seulement au moment de la conclusion de l'opération, mais pendant toute sa durée. La Commission de contrôle porte également son attention sur ces avances.

Le total des valeurs qui, au 31 décembre, servaient de garantie à ces opérations, était de Fr. 67.715.379 64

Celui des avances réalisées s'élevait à . Fr. 28.575.784 80

Il y a, d'une année sur l'autre, augmentation de 23.217.398 fr. 24 c. sur le montant des titres, et de 2.814.334 fr. 13 sur celui des avances réalisées.

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

Les participations financières sont, à la fin de 1894, en augmentation de 4.207.117 fr. 35 c. sur le solde à la fin de 1893.

Le chiffre de 5.851.780 fr. 95 que fait ressortir le Bilan qui vous est soumis, n'a rien d'exagéré, et peut même être considéré comme faible pour une Société de l'importance de la vôtre.

ACCEPTATIONS

Le chiffre des acceptations a continué à s'accroître, pendant l'année 1894, au profit tant de la Société que de sa clientèle toujours plus nombreuse.

Toutes ces opérations ont été suivies avec soin. Quelques acceptations ont été données pour le compte de maisons importantes, après avoir été autorisées par le Conseil; d'autres avaient, comme contre-partie, des provisions en espèces; d'autres enfin étaient garanties, soit par des avals de tiers d'une solvabilité connue, soit par des marchandises laissant une certaine marge, soit par des titres et valeurs dont le total, au 31 décembre, était de Fr. 45.918.789 75

Les utilisations étaient de Fr. 33.177.256 78

Nous venons de passer en revue les divers chapitres des écritures qui pouvaient comporter, de notre part, quelques commentaires. Il nous reste quelques mots à dire de nos vérifications périodiques des services de l'Établissement et, notamment, de la Caisse espèces, de la Caisse des Titres et du Portefeuille. Tous les services ont été reconnus bien tenus.

A la suite de l'examen du Bilan, nous avons reconnu l'exactitude du compte Profits et Pertes qui vous est soumis.

En outre des amortissements qu'il fait ressortir sur la valeur de l'immeuble de la rue Bergère, il en a été opéré d'autres sur le contentieux, le mobilier, les frais de premier établissement. Ces amortissements ont même été plus importants que pour l'année précédente.

Nous vous proposons, Messieurs, d'approuver le Bilan au 31 décembre 1894, les Comptes de l'exercice 1894, et la répartition des Profits et Pertes qui vous est présentée.

Le renouvellement par tiers des membres de la Commission de contrôle a commencé l'année dernière. Vous avez aujourd'hui à procéder à la nomination d'un membre de notre Commission. Celui d'entre nous qui doit sortir cette année est M. Allain-Launay, qui est rééligible.

A. ALLAIN-LAUNAY.

C. KRANTZ.

GEORGES MARTIN.

RAPPORT

DES COMMISSAIRES DES COMPTES

MESSEURS,

Vous nous avez confié la mission d'examiner les écritures du Comptoir National d'Escompte pour l'exercice 1894 ; nous venons vous rendre compte de cet examen.

Les écritures ont été reconnues exactes et parfaitement conformes aux chiffres du bilan qui vous est présenté.

Vous remarquerez que le total de ce bilan ne s'élève pas à moins de 482.509.456 fr. 70 c. La progression relevée, chaque année, dans l'importance des affaires de l'Établissement s'affirme encore largement pour 1894, puisque, au 31 décembre 1893, l'ensemble de la situation n'atteignait que 404 millions.

Nous vous fournirons nos explications pour les articles du Bilan (Actif et Passif) qui doivent plus particulièrement retenir votre attention.

ACTIF

Le **Portefeuille**, qui y figure pour 171.951.030 fr. 02 c., est en augmentation de près de 19 millions de francs sur l'année dernière. Cette branche principale de l'activité du Comptoir n'a cessé de se développer au cours de 1894; l'accroissement ainsi constaté au 31 décembre provient, d'ailleurs, des effets sur France.

Le papier est très divisé, et de nature purement commerciale. D'autre part, les effets qui composent le Portefeuille remplissent, tant au point de vue de la durée des engagements qu'en ce qui touche le nombre des signatures, les conditions résultant des statuts.

Les **Reports** en cours au 31 décembre 1894 s'élèvent à la somme importante de 37.517.306 fr. 75 c., accusant, sur le chiffre correspondant du bilan de l'année dernière, une différence en plus de 19.274.000 francs.

Cette augmentation, qui se maintient depuis quelques mois, est due à la situation de place et aux taux favorables auxquels se sont traités les Reports. Les opérations de l'espèce sont, du reste, bien garanties par des titres de négociation courante, en dépôt dans les caisses de l'Établissement.

La même observation s'applique au compte des **Banques des Colonies françaises**, avec qui le Comptoir est en relations très anciennes. Le débit de ces Banques se trouve, au 31 décembre 1894, plus fort qu'à la fin de 1893; il augmente ou s'atténue, suivant des périodes régulières.

Les **Comptes courants débiteurs** montent à 21.744.000 francs,

au lieu de 15.875.000 francs. Ils sont répartis entre l'Administration centrale et toutes les agences et ont trait, soit à des facilités passagères données à des correspondants, soit à des découverts consentis à des clients de premier ordre et qui sont, d'ailleurs, très régulièrement suivis.

Pour les **Rentes, Obligations et Valeurs diverses**, nous avons 13.783.000 francs. C'est sensiblement le chiffre du bilan précédent: 13.218.000 francs, car il y a lieu de tenir compte du relèvement, très notable pendant l'année écoulée, des cours des valeurs composant ce portefeuille.

Ces valeurs comprennent, pour la presque totalité, des rentes sur l'État français, de l'emprunt russe, des obligations tunisiennes ou égyptiennes, des obligations du Crédit Foncier de France.

L'estimation des titres est strictement faite, comme d'ordinaire, aux taux du 31 décembre.

De ce chapitre, il convient de rapprocher celui des **Participations financières**, qui fait ressortir, au 31 décembre 1894, par rapport au 31 décembre 1893, un excédent de 4.200.000 francs. Bien que le montant de ce poste n'ait assurément rien d'anormal, nous indiquerons, à titre de renseignement et pour montrer la nature de ces participations, que l'excédent en question se trouve à l'heure actuelle presque entièrement liquidé.

Les **Agences hors d'Europe** emploient 27.571.000 francs, soit presque exactement la même somme que l'année dernière, 27.462.000 francs.

L'ensemble des trois catégories d'**Avances**: sur documents et marchandises, commerciales et de Banque sur garanties de tiers, sur valeurs françaises et étrangères, atteint 40.309.146 fr. 25 c.

Ces opérations constituent un élément important des profits annuels ; elles reposent, d'ailleurs, sur de solides garanties.

Les avances se répartissent, en effet, entre un grand nombre de comptes, et, d'autre part, celles, notamment sur valeurs françaises et étrangères, 28.575.000 francs, qui composent la plus grande partie du chapitre, sont nanties par des titres s'élevant à un chiffre de plus de 67.000.000 de francs.

Les **Crédits par acceptations** se distribuent entre les mêmes divisions que les avances par caisse, dont nous venons de parler. Leur total est de 47.297.623 fr. 70 c., ce qui constitue une extension notable d'une année à l'autre. Cette extension correspond au développement général des affaires de la Société. Les crédits accordés sur valeurs françaises et étrangères sont, comme le montre le bilan, portés dans ce chiffre total pour 33.177.000 francs ; ils s'appuient sur un ensemble de valeurs cotées 45.918.000 francs.

Les **Débiteurs par acceptations** sont inscrits pour 31.680.000 fr. et ils présentent un accroissement, par rapport au 31 décembre 1893, de 4.360.000 francs.

Les tirages à échéance des **Agences hors d'Europe** ressortent à 12.044.000 francs, après des variations assez notables en plus et en moins au cours de l'année.

Les **Comptes d'ordre** se composent des écritures en cours avec l'ensemble de nos Agences, et des frais de premier établissement, lesquels s'accroissent naturellement avec le nombre des Agences et donnent lieu à des amortissements annuels.

PASSIF

Les **Comptes de chèques et d'escompte** ainsi que les **Comptes courants créditeurs** font ressortir, d'une année à l'autre, un accroissement de 64.409.000 francs, soit 20 0/0 environ.

La différence annuelle, relevée au Rapport précédent, était de 20.448.000 francs. Cet accroissement n'est, d'ailleurs, pas spécial à la situation au 31 décembre ; on peut même dire qu'il est plutôt inférieur à celui qui apparaît aux situations des mois précédents.

Le chapitre des **Acceptations** est également en progrès, comme le faisaient prévoir les différences déjà mises en évidence par les comptes correspondants de l'actif.

Nous n'examinerons pas, dans ce rapport, l'importance de ces exigibilités rapprochées du montant des ressources disponibles.

Cette comparaison vous est fournie, non seulement pour le 31 décembre, mais encore mois par mois, dans le rapport de la commission de contrôle. Elle est de nature à vous donner toute sécurité.

Profits et Pertes. — Proposition de répartition.

Le compte de **Profits et Pertes** se présente pour l'exercice 1894, déduction faite des frais généraux, de larges amortissements pour le compte de premier établissement et le contentieux, enfin du prélèvement annuel en faveur de la réserve immobilière, avec un solde bénéficiaire de Fr. 4.025.057 17
En défalquant la réserve statutaire 201.252 85
nous arrivons au chiffre de Fr. 3.823.804 32

Sur ce produit, le Conseil vous propose d'attribuer :

1° Aux actions	Fr. 3.750.000 »
soit l'intérêt à 5 0/0 ou 25 francs par action ;	
12 fr. 50 c. acompte payé le 31 janvier 1895,	
12 fr. 50 c. solde à payer le 31 juillet prochain.	
2° Au Conseil d'administration (article 40 des Statuts)	3.690 20
3° Au compte des parts de fondateur (articles 40 et 41 des Statuts)	41.218 25
4° Au compte des actionnaires	58.895 87
	<u>Fr. 3.823.804 32</u>

Il n'y a pas lieu de faire état du solde du dernier exercice, puisque vous en avez, l'an dernier, autorisé la répartition.

Nous sommes d'avis, Messieurs, que vous pouvez accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'administration et, en conséquence, autoriser le paiement du solde de 12 fr. 50 c. par action.

Les Commissaires des Comptes,

AUDEMARD D'ALANÇON,

ALLAIN-LAUNAY.

MOUVEMENT DES CAISSES

ENTRÉES		Fr. c.
Espèces en caisse au 31 décembre 1893		15.291.551 40
	Fr. c.	
Janvier 1894	678.978.140 78	
Février	610.688.704 80	
Mars	641.403.301 31	
Avril	1.402.411.112 »	
Mai	769.410.442 52	
Juin	707.340.214 27	
Juillet	678.290.536 89	
Août	645.888.963 07	
Septembre	728.652.220 84	
Octobre	779.165.608 »	
Novembre	692.066.243 33	
Décembre	920.829.235 87	
		9.254.824.723 38
		<u>9.270.116.274 78</u>
SORTIES		
Janvier 1894	678.663.447 77	
Février	610.788.156 50	
Mars	642.486.498 08	
Avril	1.400.484.760 50	
Mai	769.090.392 53	
Juin	709.532.328 97	
Juillet	672.913.376 02	
Août	647.998.800 92	
Septembre	731.562.899 99	
Octobre	776.965.718 01	
Novembre	692.696.771 32	
Décembre	917.831.639 39	
		9.251.014.790 »
Espèces en caisse au 31 décembre 1894		19.101.484 78
Espèces en banque au 31 décembre 1894		10.083.392 85
ENSEMBLE Fr.		29.184.877 64

MOUVEMENT DES COMPTES DE CHÈQUES ET D'ESCOMPTE

ENTRÉES		Fr.	C.
Solde au 31 décembre 1893		147.374.935	38
	Fr. C.		
Janvier 1894	247.496.414	13	
Février	209.717.306	35	
Mars	225.815.353	66	
Avril	400.432.886	61	
Mai	259.673.022	04	
Juin	230.660.017	06	
Juillet	228.497.952	06	
Août	223.953.234	73	
Septembre	230.561.968	84	
Octobre	257.679.480	77	
Novembre	241.295.284	35	
Décembre	297.337.961	37	
		3.053.120.883	97
		3.200.495.839	35
SORTIES			
Janvier 1894	235.604.728	20	
Février	210.835.560	83	
Mars	224.408.065	01	
Avril	383.314.927	45	
Mai	252.934.518	49	
Juin	237.710.120	06	
Juillet	216.948.920	81	
Août	208.096.082	35	
Septembre	233.471.762	18	
Octobre	263.381.683	06	
Novembre	235.860.371	15	
Décembre	305.280.748	92	
		3.007.847.488	51
Solde au 31 décembre 1894		192.618.350	84
Comptes courants créditeurs au 31 décembre 1894 . .		94.734.509	90
ENSEMBLE Fr.		287.382.860	74

MOUVEMENT DU PORTEFEUILLE. — FRANCE

	EFFETS	SOMMES	TOTAUX
	ENTRÉES		Fr. C.
Solde au 31 décembre 1893	182.323		106.968.382 35
		Fr. C.	
Janvier 1894	402.090	293.546.790	86
Février	410.279	282.862.352	03
Mars	433.337	305.315.850	01
Avril	395.444	352.874.443	65
Mai	461.826	306.897.211	53
Juin	445.566	320.264.813	76
Juillet	429.228	304.098.908	53
Août	421.606	317.057.149	54
Septembre	418.995	308.719.105	02
Octobre	462.263	317.688.172	71
Novembre	460.108	301.952.082	23
Décembre	491.133	326.882.814	99
	5.231.845	3.738.359.694	86
	5.414.168 effets.	Fr.	3.845.328.077 21
	SORTIES		Fr. C.
Janvier 1894	412.917	280.666.933	65
Février	407.468	278.540.888	62
Mars	412.001	287.023.940	20
Avril	403.000	362.933.932	08
Mai	460.812	280.303.905	36
Juin	426.084	328.828.651	86
Juillet	429.060	303.723.559	81
Août	427.492	292.525.356	71
Septembre	422.411	320.779.188	90
Octobre	458.068	350.522.248	77
Novembre	453.717	288.924.036	72
Décembre	480.444	332.188.417	83
	5.193.474	3.706.961.060	51
Solde au 31 décembre 1894 .	220.694 effets.	Fr.	138.367.016 70

MOUVEMENT DU PORTEFEUILLE. — ÉTRANGER

	EFFETS	SOMMES	TOTAUX
			Fr. C.
ENTRÉES			
Solde au 31 décembre 1893	11.320		46.141.164 37
Janvier 1894	29.421	123.142.744 20	
Février	26.649	105.237.336 06	
Mars	31.288	124.922.870 01	
Avril	29.929	112.321.914 18	
Mai	30.082	93.976.230 84	
Juin	28.724	94.404.043 80	
Juillet	29.898	97.942.346 30	
Août	20.379	92.503.664 60	
Septembre	27.813	126.708.191 05	
Octobre	31.261	120.906.394 63	
Novembre	29.478	116.325.360 21	
Décembre	31.433	127.447.971 89	
	346.355	1.335.839.114 77	1.335.839.114 77
	357.675 effets	Fr.	1.381.980.279 14
SORTIES			
Janvier 1894	30.703	134.150.349 96	
Février	26.460	110.872.551 23	
Mars	32.235	126.233.099 51	
Avril	29.579	108.078.635 37	
Mai	29.977	101.067.488 43	
Juin	29.948	96.579.556 23	
Juillet	29.404	101.475.570 48	
Août	21.861	89.313.365 02	
Septembre	27.434	124.219.517 42	
Octobre	30.366	119.673.522 34	
Novembre	30.401	114.008.437 71	
Décembre	29.557	122.724.152 12	
	347.925	1.348.396.265 82	1.348.396.265 82
Solde au 31 décembre 1894.	9.750 effets.	Fr.	33.584.013 32

5.738,8
1.535,8
50742

RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Après lecture des Rapports qui précèdent, les propositions qui étaient à l'ordre du jour sont mises aux voix et adoptées.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui sont présentés. En conséquence, le compte *Profits et Pertes* s'élevant, pour l'exercice 1894, à Fr. 4.025.057 17 se répartira comme suit :

I. A la réserve statutaire :			
5 0/0 sur Fr. 4.025.057 17, montant des bénéfices de l'exercice 1894	Fr.	201.252	85
II. Aux Actionnaires :			
Intérêts à 5 0/0 ou 25 francs par action, sur lesquels un acompte de Fr. 12 50 a été mis en distribution le 31 janvier dernier, et le solde, Fr. 12 50, sera payable à partir du 31 juillet, sous déduction de l'impôt résultant des lois de finances.	Fr.	3.750.000	»
III. Au Conseil d'administration :			
Suivant article 40 des statuts	Fr.	3.690	20
IV. Aux parts de Fondateur :			
Suivant articles 40 et 41 des statuts	Fr.	11.218	25
V. Au compte des Actionnaires :			
Solde disponible.	Fr.	58.895	87
SOMME égale aux bénéfices de l'exercice.	Fr.	4.025.057	17

COMPTE DES PARTS DE FONDATEUR

Solde débiteur au 31 décembre 1893	Fr.	10.839	11
Paiement au fisc pour l'exercice 1894		4.906	43
	TOTAL . . . Fr.	15.745	54
Attribution exercice 1894		11.218	25
Solde débiteur au 31 décembre 1894		4.527	29

COMPTE DES ACTIONNAIRES

Disponible sur exercices.

Exercice 1892	Fr.	5.448	18
Exercice 1893		8.505	30
	Fr.	13.953	48
Exercice 1894		58.895	87
Solde disponible		72.849	35

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la nomination, comme Membres du Conseil d'administration, de M. JULES ROSTAND, en remplacement de M. MOZET, décédé, et de M. CHARLES CAMBEFORT, en remplacement de M. CHALVET, décédé.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale réélit MM. DENORMANDIE, BERGER, VLASTO, MERCET, THIÉBAUT, DE SINGAY, CARRABY, JULES ROSTAND, administrateurs sortants.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale réélit M. ALLAIN-LAUNAY, membre sortant de la Commission permanente de Contrôle.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale nomme MM. AUDEMARD D'ALANÇON et ALLAIN-LAUNAY, Commissaires à l'effet de lui présenter un rapport sur les Comptes de l'Exercice 1895, étant entendu qu'en cas de décès, démission ou empêchement de l'un d'eux, pour quelque cause que ce soit, le rapport pourra être présenté par un seul Commissaire.

Elle fixe la rémunération des Commissaires au même chiffre que précédemment.

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 25 AVRIL 1895

MESSIEURS,

Le Rapport que vous venez d'entendre à l'Assemblée générale ordinaire vous a indiqué les progrès ininterrompus de votre Société ; il vous a rappelé aussi les conditions dans lesquelles doit s'exercer la Banque aujourd'hui.

Comme pour les grands établissements industriels, la loi nouvelle des institutions de crédit est de travailler beaucoup et à bon marché.

Pour donner à cette extension d'affaires — facteur essentiel de leur prospérité, — une base solide, il faut la garantie d'un capital puissant.

C'est seulement après l'absorption de la Banque de Dépôts, c'est-à-dire depuis que le Comptoir National a été pourvu d'un capital de 75 millions entièrement versés, qu'il a pu acquérir sa véritable place. La période antérieure, de juin 1889 à juillet 1892, pendant laquelle il ne disposait que de 20, puis de 40 millions

versés, a été, en réalité, une période d'organisation et d'affermissement. C'est à partir de juillet 1892 que commence la période d'expansion.

Le Comptoir ancien s'appuyait sur 100 millions entièrement versés, soit 80 millions de capital et 20 millions de réserves.

Le Comptoir nouveau n'a que 80 millions en chiffres ronds, dont 75 millions de capital et 5 millions de réserves.

Cependant, nous avons repris tout le réseau d'Agences à l'étranger, et l'avons même accru dans l'Amérique du Nord et en Tunisie.

Le Comptoir ancien n'avait pas de Bureaux de quartier dans Paris et comptait seulement 3 Agences en province. A ce jour, nous exploitons, à Paris, 10 Bureaux de quartier et une grande Succursale. En province, nous avons 23 Agences, et continuerons méthodiquement, d'année en année, l'exécution de ce programme d'extension.

Une telle organisation multiplie nos champs d'exploitation pour nos affaires professionnelles de Banque, et accroît la valeur de nos guichets pour les émissions et les ordres de Bourse. Mais elle réclame naturellement un capital plus considérable.

D'autre part, à Paris et à l'étranger, les opérations du Comptoir National se sont développées comme en province.

Du 31 décembre 1891 au 31 décembre 1894, le total de la situation générale passe de 314 à 482 millions. Différence : **168 millions.**

Les **Dépôts et Comptes courants** passent de 175 à 305 millions. Différence : **130 millions.**

Les **Entrées du Portefeuille français**, de 1.877 millions à 3.845 millions. Différence : **1 milliard 968 millions.**

Le mouvement en recettes des **Caisses**, de 6.472 à 9.270 millions. Différence : **2 milliards 798 millions.**

Les **Dépôts de Titres**, à l'Administration centrale seulement, de 527 millions à 1 milliard. Différence : **473 millions.**

Les **Acceptations pour Compte de Tiers**, de 33 à 72 millions. Différence : 39 millions.

A ces opérations, qui sont loin d'avoir atteint leur point culminant, aux engagements plus étendus de la Société envers les tiers, il faut la garantie d'un capital plus important.

Depuis quelque temps déjà, nous avons entrevu la convenance de doter, dans un avenir assez rapproché, le Comptoir d'un ensemble de ressources au moins égal à celui du Comptoir ancien.

Nous comptons réaliser ce projet dans une ou deux années.

Mais, d'une part, les affaires viennent de plus en plus à votre Société et nous pressent ; de l'autre, la fermeté, l'animation du marché, l'abondance des capitaux, l'abaissement du loyer de l'argent, qui fixe à un taux moindre le revenu, enfin la faveur croissante de votre Société auprès du public, nous obligent à devancer l'époque primitivement prévue.

Nous vous proposons donc d'augmenter de 25 millions le capital de votre Société, dont le montant s'élèverait ainsi à 100 millions entièrement versés.

Pour réaliser ce projet, nous émettrons 50.000 actions nouvelles, avec une prime de 50 francs, soit à 550 francs.

Sur cette prime, nous préleverions 40 francs par action nouvelle, soit 2 millions de francs, pour accroître nos réserves qui se trouveraient ainsi portées à 7.425.000 francs, en sorte que notre Société disposerait à l'avenir, en chiffres ronds, d'une force de 107 millions et demi entièrement versés.

Le surplus de la prime, soit 10 francs par action nouvelle,

est destiné à égaliser la jouissance d'intérêts entre les actions anciennes et nouvelles.

Ces dernières se trouveraient ainsi assimilées complètement, pour les résultats de l'exercice 1895, aux actions actuelles, sauf naturellement la différence d'intérêts résultant de l'échelonnement des versements de libération des actions nouvelles.

Les actionnaires du Comptoir ayant, aux termes de l'article 8 des statuts, un droit bien naturel de préférence, tout porteur d'actions anciennes pourrait souscrire dans la proportion de une action nouvelle pour 3 anciennes, sa souscription étant irréductible.

Dès à présent, l'intégralité de la souscription est garantie et assurée par un groupe qui s'engage à prendre, aux conditions fixées pour l'opération, toutes les actions laissées disponibles par les actionnaires qui n'exerceraient pas leur droit de préférence à la souscription aux actions nouvelles.

Enfin, comme cette augmentation de capital a pour objet, non point de répondre à des besoins immédiats, mais de nous permettre de continuer dans l'avenir le développement progressif de notre Établissement, nous espacerions très largement les époques de versements, en laissant cependant à ceux de nos actionnaires qui préféreraient se libérer intégralement, la faculté d'adopter ce mode au moment même de la souscription.

On verserait à la souscription, soit vers le 15 mai, le premier quart du capital et la prime, ensemble 175 francs.

Les versements ultérieurs seraient échelonnés comme suit :

125 francs le 30 septembre 1895 ;	} dates coïncidant avec les époques de distribution du dividende.
125 francs le 31 janvier 1896 ;	
125 francs le 31 juillet 1896 ;	

Si vous approuvez ces dispositions, l'article 8 de vos statuts, titre II, visant votre capital, devra être modifié en conséquence.

Nous vous demandons, par la même occasion, de modifier les articles 29 et 30 et le dernier alinéa du numéro 7 de l'article 2 de nos statuts.

L'article 29 vise les conditions dans lesquelles les actionnaires peuvent faire partie des Assemblées générales.

Nous vous proposons d'autoriser les propriétaires de moins de 10 actions à se grouper pour donner à l'un d'eux pouvoir de les représenter dans les Assemblées générales. Cette disposition libérale serait en harmonie avec la loi du 1^{er} août 1893; elle permettrait aux plus modestes de nos actionnaires de concourir à des décisions qui touchent à leurs intérêts.

Par contre, nous vous demandons de décider que, pour avoir droit de délibérer dans vos Assemblées, les actionnaires de la Société devront être propriétaires de leurs actions depuis trois mois au moins. Il suffira que l'actionnaire ait ses titres en dépôt dans nos caisses trois mois avant la date de la réunion, ou qu'il justifie, cinq jours au moins avant l'assemblée, par bordereau d'agent de change ou tout autre titre probant, qu'il a acquis ses actions depuis trois mois au moins.

Vous remarquerez que, dans ce dernier cas, le dépôt préalable est réduit de dix à cinq jours.

Le Conseil aurait, d'ailleurs, toujours le droit de réduire par voie de mesure générale le temps exigé de trois mois de propriété.

Cette disposition tutélaire est la sauvegarde des actionnaires fidèlement associés à l'institution; elle est adoptée dans plusieurs autres Compagnies.

Il nous a paru, d'autre part, intéressant pour nos actionnaires d'être assurés chaque année, de connaître, aussitôt que possible, les résultats de l'exercice écoulé. L'expérience nous ayant démontré que le délai imparti par les statuts pour la convocation de l'Assemblée ordinaire dans les six premiers mois pouvait être abrégé sans inconvénient, nous vous proposons de modifier en conséquence l'article 30 et de reporter avant la fin du mois d'avril la date extrême de la réunion de votre Assemblée générale annuelle.

L'article 2 de nos statuts vise la limite d'échéance des effets que le Comptoir peut escompter. Nous vous proposons d'ajouter simplement, après le dernier alinéa du numéro 7, un paragraphe permettant à votre Conseil d'étendre occasionnellement cette limite qui est actuellement fixée à 90 jours pour la province et à 180 jours de vue pour Paris. Nous vous demandons cette faculté parce que le Comptoir national est établi aujourd'hui sur certaines places, — Bordeaux, par exemple, — où il est d'usage général d'admettre des effets à des échéances excédant sensiblement 6 mois.

Nous avons la confiance qu'ainsi solidement organisée et pourvue d'un capital en rapport avec la situation actuelle, votre Société réalisera rapidement de nouveaux progrès et atteindra peu à peu le haut degré de prospérité que tous nos efforts tendent à lui assurer.

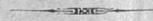


RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION DE CONTROLE

A

L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES



MESSIEURS,

Vous venez d'entendre la lecture du rapport du Conseil d'administration vous proposant :

- 1° De porter le capital de 75 à 100 millions ;
- 2° De modifier les articles 2, 29 et 30 des statuts.

L'accroissement du capital est amplement justifié, à notre avis, par le développement des opérations de la Société.

Quant aux modifications proposées aux statuts, les unes se rapportent à l'augmentation du capital dont elles sont la conséquence, les autres ont pour objet d'améliorer l'organisation de l'Assemblée générale et de donner au Conseil la faculté d'étendre les échéances du papier présenté à l'escompte, en vue de se conformer aux habitudes de certaines places.

Nous vous engageons donc à voter toutes les résolutions telles qu'elles vous sont présentées par le Conseil.

A. ALLAIN-LAUNAY.

C. KRANTZ.

GEORGES MARTIN.

RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

du 25 avril 1895.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée décide que le capital social sera porté de soixante-quinze millions à cent millions de francs par la création de cinquante mille actions nouvelles de 500 francs chacune.

Les propriétaires des 150.000 actions existantes auront, conformément à l'article 8 des Statuts, un droit de préférence à la souscription des 50.000 actions nouvelles.

Jusqu'au jour qui sera fixé par le Conseil d'administration pour la clôture de la souscription inclusivement, sous peine de déchéance, ils auront le droit de souscrire à une action nouvelle par trois actions anciennes.

Ces souscriptions seront servies intégralement.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire l'émission des 50.000 actions nouvelles, dans les termes sus-indiqués, et aux autres conditions accessoires qu'il jugera convenables, sous la seule réserve que les titres ne pourront être émis au-dessous du pair; fixer les dates des versements à effectuer sur chaque action, et l'époque de jouissance desdites actions; recevoir toutes souscriptions, faire toutes répartitions, recevoir tous versements, faire par acte authentique la déclaration de souscription et de versement prescrite par la loi, ou déléguer un ou plusieurs de ses membres pour faire cette déclaration et certifier tous états.

Cette augmentation de capital ne sera définitive qu'après :

1° Que les 50.000 actions créées auront été souscrites en totalité et qu'il aura été versé, par chaque souscripteur, 125 francs sur le montant de chacune des actions par lui souscrites, ce qui sera constaté par une déclaration authentique qui sera faite par le Conseil ou ses délégués et à laquelle déclaration seront annexés la liste des souscripteurs et l'état des versements effectués.

2° Et qu'une Assemblée générale extraordinaire, à laquelle tous les actionnaires anciens et nouveaux auront le droit d'assister et qui devra représenter au moins la moitié du capital social après augmentation, aura vérifié la sincérité de la déclaration de souscription et l'état de versement du premier quart.

Il appartiendra alors à ladite Assemblée de constater le chiffre auquel se trouvera alors porté le capital social, et de modifier le texte des Statuts en conséquence de cette augmentation de capital.

Conformément à l'article 2 de la loi du 1^{er} août 1893 qui a modifié l'article 3 de la loi du 24 juillet 1867, les nouvelles actions resteront nominatives jusqu'à leur entière libération.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée adopte les modifications suivantes aux articles 2, 29 et 30.

ARTICLE 2.

Il sera ajouté au n° 7 de l'article 2 un quatrième alinéa dont voici le texte :

Ces échéances de 180 et de 90 jours pourront être étendues sur l'autorisation expresse du Conseil d'administration, pour se conformer aux usages de certaines places.

ARTICLE 29.

Le texte est ainsi modifié et remplacé :

L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Elle se compose de tous les actionnaires possédant, depuis trois mois, au moins dix actions.

Tous propriétaires de moins de dix actions pourront se réunir pour former ce nombre d'actions et se faire représenter par l'un d'eux, conformément à l'article 4 de la loi du 1^{er} août 1893.

Tout actionnaire propriétaire de dix actions peut se faire représenter à l'Assemblée générale; mais il ne peut confier son mandat qu'à un membre de l'Assemblée: la forme des pouvoirs est arrêtée par le Conseil d'administration.

Pour avoir le droit de faire partie des Assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, les actionnaires doivent, soit avoir déposé leurs actions au siège de la Société ou de ses Agences, trois mois au moins avant l'époque qui sera fixée pour la réunion, soit déposer leurs actions cinq jours au moins avant la réunion, en justifiant, par bordereau d'agent de change ou tout autre titre probant, qu'ils sont propriétaires de leurs actions depuis trois mois.

Le Conseil sera juge de la validité des titres produits.

Il est délivré à ces derniers déposants, en échange, un récépissé nominatif qui leur sert de carte d'entrée à l'Assemblée générale.

Les propriétaires de dix actions au moins, dont les titres sont nominatifs depuis trois mois ou auront été mis en dépôt dans les caisses de la Société trois mois avant le jour fixé pour l'Assemblée, pourront retirer leur carte d'entrée jusqu'au jour de la réunion.

Le Conseil d'administration a le droit d'abrèger, par mesure générale, les délais de propriété et de dépôt ci-dessus stipulés.

La liste de ces actionnaires est arrêtée par le Conseil d'administration; elle porte, à côté du nom de chacun d'eux, le nombre d'actions déposées ou mises en dépôt et le nombre de voix y afférent.

Cette liste est déposée sur le bureau le jour de l'Assemblée.

ARTICLE 30.

Le premier paragraphe est ainsi modifié :

Les actionnaires se réunissent chaque année, avant la fin du mois d'avril, en Assemblée générale ordinaire, au siège social ou au lieu désigné par le Conseil d'administration.

**

Les modifications qui précèdent seront définitives en même temps que l'augmentation du capital social décidée sous la première résolution ci-dessus.

TROISIÈME RÉOLUTION

Pour les publications légales tous pouvoirs sont donnés aux porteurs des pièces.

OPÉRATIONS

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ESCOMPTE

Le Comptoir National d'Escompte de Paris escompte le papier sur Paris, la Province et l'Étranger.

Le Comptoir National d'Escompte de Paris est le seul établissement français qui ait des Agences en Chine, aux Indes Anglaises, en Australie, à San-Francisco, à Madagascar, et qui puisse délivrer, pour ces contrées, des lettres de crédit ou de recommandation auprès de ses propres Agences. Il a aussi des succursales dans les principales villes de France ainsi qu'à Londres. (Voir le tableau spécial.)

RECOUVREMENTS

Le Comptoir National d'Escompte de Paris se charge des recouvrements sur Paris, la France, les Colonies et l'Étranger, à des conditions qui sont déterminées dans un tarif adressé à toute personne qui en fait la demande.

DÉPOTS A VUE

Le Comptoir National d'Escompte de Paris ouvre des comptes de dépôts. Les fonds sont toujours à la disposition des déposants. Un carnet de chèques est délivré à chaque titulaire de compte.

DÉPOTS A ÉCHÉANCE FIXE

Le Comptoir National d'Escompte de Paris reçoit des fonds à échéance fixe. L'intérêt de ces dépôts est actuellement fixé :

A 6 mois	1 1/2 %
A 1 an	2 1/2 %
A 2 ans	3 %
A 3 ans	3 1/2 %
A 4 ans et au delà	4 %

AVANCES SUR TITRES

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* consent des avances sur rentes françaises ou fonds publics étrangers, sur valeurs émises par l'État, les départements, villes et communes et toutes autres administrations publiques, sur actions, obligations, parts d'intérêts des Compagnies de chemins de fer français et étrangers, etc., mais seulement jusqu'à concurrence des quatre cinquièmes maximum de la valeur au cours de ces titres, et à la condition que ces avances ne soient faites que pour 90 jours au plus; elles peuvent être renouvelées.

Les remboursements anticipés, même partiels, sont acceptés.

ENVOIS DE FONDS

Dans toutes les localités de France et de l'Étranger,
chèques et mandats.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre, contre provision préalable, des chèques et des mandats sur la France et l'Étranger.

Il ouvre également, contre provision ou moyennant une garantie agréée par le Conseil d'administration, des crédits libres ou documentaires sur tous les pays du monde.

Il se charge de transmettre les ordres de paiement par correspondance et par télégraphe.

La commission varie suivant le lieu de paiement et la forme du crédit.

ORDRES DE BOURSE

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge d'exécuter **gratuitement**, c'est-à-dire contre simple remboursement des frais réclamés par les agents de change, les ordres de Bourse que ses clients lui adressent et dont la **couverture lui est faite**.

Il se charge aussi de l'exécution des ordres d'achats et de ventes sur toutes les autres places en France et à l'Étranger, moyennant commission et frais de transport des titres.

Les titres achetés garantissent à la Société le montant de l'opération et le solde du compte de l'acheteur, si ce compte est débiteur.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se réserve le droit de refuser l'exécution de tout ordre de Bourse ou de tout paiement qui lui serait demandé par dépêche télégraphique, à moins que le client ne se soit mis, au préalable, d'accord avec lui sur un code spécial, de manière à prévenir

les abus. Il décline toute responsabilité pour les erreurs provenant du fait de l'administration des télégraphes.

LETTRES DE CRÉDIT Pour voyages.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre des lettres de crédit sur tous pays.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* a organisé à sa **succursale**, 2, place de l'Opéra (rez-de-chaussée), un service pour les voyageurs, et le paiement des lettres de crédit émises sur ses caisses. (Salons de lecture et de correspondance, service de réception des lettres des accrédités, cabine téléphonique, boîte postale, etc.)

DÉPÔTS DE TITRES

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* reçoit en dépôt les titres de toute nature, français ou étrangers, nominatifs ou au porteur. Il encaisse d'office, sans frais, les coupons des titres déposés et les porte au crédit du déposant, valeur cinq jours après l'échéance, pour les encaissements effectués à Paris et en France, et quinze jours après l'échéance pour les encaissements effectués sur d'autres places ou en monnaie étrangère, sous déduction des frais et suivant le cours du change.

Les droits de garde sont perçus par semestre et payables d'avance les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année; ils sont acquis au *Comptoir National d'Escompte de Paris* pour tout semestre commencé.

Les droits de garde sont réduits de moitié pour le semestre en cours quand le dépôt est fait dans les trois derniers mois du semestre.

Tout dépôt qui n'a pas été retiré le jour même où expire le semestre est considéré comme renouvelé aux conditions du *Comptoir National d'Escompte de Paris* à ce moment.

Le déposant reçoit un récépissé spécial pour chaque titre avec indication des numéros. Ce récépissé est nominatif, il n'est cessible ni par simple tradition ni par endossement.

Les récépissés sont soumis au timbre de 0 fr. 60 c.

Afin de pouvoir encaisser en temps utile les intérêts des titres déposés dans ses caisses, le *Comptoir National d'Escompte de Paris* en détache les coupons une quinzaine de jours avant l'échéance.

Les titres déposés peuvent être retirés de 2 heures à 4 heures le jour même de la demande du retrait (les dimanches et fêtes exceptés), pourvu que cette demande soit parvenue avant midi. Le déposant devra avoir soin de présenter, ou de faire présenter son récépissé chaque fois qu'il y aura

un changement dans le stock des titres déposés par suite de vente, de remboursement et ce, afin que mention puisse être faite sur ladite pièce.

Les actions du *Comptoir National d'Escompte de Paris* ne sont pas soumises au droit de garde.

TITRES REMBOURSABLES

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge de l'encaissement de tous titres remboursables à Paris et en province, sous déduction de sa commission.

Ceux payables en monnaies étrangères sont décomptés au change le plus avantageux.

ASSURANCES contre les RISQUES de REMBOURSEMENT des TITRES AU PAIR

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge d'assurer contre les risques de remboursement les titres cotés au-dessus du pair.

Une notice détaillée contenant les différentes natures de valeurs que le Comptoir peut assurer est envoyée sur demande.

DÉPÔTS DE TITRES

Dans les Agences du *Comptoir National d'Escompte de Paris* à l'Étranger.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* reçoit les dépôts de titres dans ses agences étrangères : **Londres, San-Francisco, Melbourne, etc.**

Les clients qui ont déposé leurs titres dans ces agences peuvent, moyennant préavis, les retirer dans les villes de France ou de l'Étranger où le *Comptoir National d'Escompte de Paris* est établi.

Ces agences sont organisées pour recevoir les dépôts de titres; elles encaissent les coupons des titres déposés dans leurs caisses. Le montant de ces coupons est payé sur la demande des déposants dans l'un des sièges du *Comptoir National d'Escompte de Paris*, en France ou à l'Étranger.

SOUSCRIPTIONS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge de souscrire sans commission à toutes les émissions de titres faites à Paris. Les souscripteurs dans les départements ou à l'Étranger supportent les frais de route des fonds et des titres, ainsi qu'une commission quand il y a lieu.

OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge également de toutes opérations sur titres, telles que versements, libérations, renouvellement de feuilles de coupons, timbrages, transferts, etc., suivant tarif spécial.

PAIEMENT DES COUPONS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* paie sans commission, à Paris, les coupons des valeurs ci-après :

EMPRUNTS D'ÉTATS		SOCIÉTÉS CIVILES	
Argentin..	6 % 1881	Annuités Nord.	—
—	5 % 1884	— Orléans-Châlons.	—
—	5 % 1886 (Douanes)	— Lérerville-Sedan.	—
—	4 1/2 % 1888 or intérieur.	Obligations à lots Panama (Amortissement des).	—
—	4 1/2 % 1888 or extérieur.	Suez. (Parts et cinquièmes de Parts.)	—
—	Province de Buenos-Ayres. 6 % 1883	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES FRANÇAISE	—
—	de Cordoba . . . 6 % 1888	Banque de l'Algérie. (Actions.)	—
—	des Corrientes . . . 6 % 1889	Comptoir National d'Escompte de Paris. (Actions.)	—
Galicien. .	4 % 1889 dit emprunt de propination.	Société nancéienne de Crédit Industriel et de Dépôts.	—
Hellénique.	5 % 1881	(Actions.)	—
—	5 % 1884	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES ÉTRANGÈRES	—
—	4 % 1887	Banco de Credito Real do Brazil. (Obligations.)	—
—	5 % 1893	Banque des Chemins de fer orientaux. (Oblig.)	—
Hollandais.	2 1/2 % Certificats français.	Banque Impériale Ottomane. (Actions.)	—
Madagascar	6 % 1888	Banco nacional ultramarino. (Oblig. 4 1/2 et 6 0/0.)	—
Mexicain. .	6 % 1890	Crédit Foncier égyptien. (Actions et Obligations.)	—
Norvégien.	3 1/2 % 1894	Crédit Foncier serbe. (Uprava Fondova Serbe.)	—
Ottoman. .	Dette convertie, séries B. C. D.	(Obligations.)	—
—	5 % Obligations dites des Douanes.	SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	—
—	4 % 1890 — de priorité.	FRANÇAISES	—
—	4 % 1890 — de consolidation.	Acieries de France. (Actions, Parts de fondateurs et	—
Portugais. .	4 1/2 % 1891 Obligations des Tabacs.	Obligations)	—
Russe. . .	4 % 1867-1869	Canal de Suez. (Actions, Parts de fondateurs, Obligations et Bons.)	—
—	4 % 1880	Café-Restaurant Américain. (Actions.)	—
—	5 % 1884	Charbons et Briquettes de Blanzv et de l'Ouest.	—
—	4 % 1889-1890	(Actions et Obligations.)	—
—	3 % 1891	Bénédictine de Fécamp (Distillerie de la). (Actions.)	—
—	4 % 1893	Distilleries, Malteries et Brasseries (Grande Société française de). (Actions.)	—
—	3 % 1894	Gaz de Bordeaux. (Actions.)	—
—	4 % 1894	Compagnie Nantaise de Navigation à vapeur. (Act.)	—
—	3 % Obligations Chemin de fer	Compagnie Nationale d'Electricité. (Système Per-	—
Serbes. . .	5 % 1884	ranti.) (Obligations.)	—
—	5 % 1885	Compagnie Nationale de Navigation. (Actions.)	—
—	5 % 1888 (Obrt)	Omnibus et Tramways de Lyon. (Actions et Oblig.)	—
—	Obligations hypothécaires de l'Etat.	Mines de Campagnac. (Actions et Obligations.)	—
Tunisien. .	3 % 1892	Maison Bréguet. (Actions et Obligations.)	—
	EMPRUNTS DE VILLES	Mines du Laurium français. (Actions.)	—
Ville de Turin . . .	4 % 1853-1860	Matières colorantes et Produits chimiques de Saint-	—
Ville de Winterthur.	3 60 %	Denis. (Actions.)	—
	CHEMINS DE FER FRANÇAIS	Le Nickel. (Actions et Obligations.)	—
	de Bône à Guelma. (Actions et Obligations.)	Société Lyonnaise des Forces motrices du Rhône.	—
	de l'Est. —	(Actions.)	—
	du Midi. —	Société du Passage Jouffroy. (Actions.)	—
Chemins	de Paris-Lyon-Méditerranée —	Société générale française d'Exploitation et de Trai-	—
de fer	de Paris à Orléans. —	tement des Minerais. (Obligations.)	—
	régionaux des Bouches-du-Rhône. —	Société serbe française d'Éclairage et de Voies ferrées	—
	du Sud de la France. —	(Obligations.)	—
	et Port de la Réunion (Obligations).	Compagnie générale française de Tramways (Actions	—
	de Fourvière-St-Just et Ouest-Lyonnais	et Obligations.)	—
	(Actions et Obligations).	Société anonyme d'Éclairage électrique (Secteur de	—
	CHEMINS DE FER ÉTRANGERS	la place Clichy). (Actions et Obligations.)	—
Chemins de fer Andalous.	(Obligations.)	Société d'Industrie Houillère de la Russie Méri-	—
—	Beira Alta. —	dionale. (Actions et Parts de fondateurs.)	—
—	Bréiliens de Bahia. —	Société anonyme du Piacer Enfin. (Actions.)	—
Chemins	Méditerranée. —	Société de l'Imprimerie du <i>Journal de Marseille</i> .	—
de fer	Méridionaux. Réseau Adriatique. —	(Actions.)	—
Italiens	de la Sicile. —	SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	—
Chemins de fer de l'Ouest de l'Espagne.	—	ÉTRANGÈRES	—
—	Madrid à Cacérés et au	Compagnie des Eaux de Rostoff-sur-Don. (Actions.)	—
—	Portugal. —	Dynamite du Transvaal. (Actions.)	—
—	Morschansk-Sysran. —	Société hellénique du Canal de Corinthe. (Obligations	—
—	Rio Grande do Sul. —	6 0/0.)	—
Compagnie Royale des Chemins de fer	—	Société de la Nouvelle-Montagne. (Actions.)	—
Portugais.	—	Société Minière de la Estrella. (Actions.)	—
Chemin de fer Sud-Ouest Brésilien.	—	Société Minière et Métallurgique des Alpes autri-	—
—	Transcaucasien 5 %.	chiennes. (Actions et Obligations.)	—
	CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	Société des Usines du Laurium. (Obligations.)	—
Obligations Foncières et Communales. (Coupon	—	Société des Tabacs portugais. (Actions.)	—
porteur.)	—		—

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* paie à présentation les coupons

échus de toutes les valeurs non comprises dans l'énonciation ci-dessus, sous déduction de sa commission.

VALEURS DE PLACEMENT

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre sur simple demande et sans aucuns frais des :

- Obligations des Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée ;
 - Obligations des Chemins de fer de l'Est ;
 - Obligations du Chemin de fer d'Orléans ;
 - Obligations des Chemins de fer du Midi ;
- aux mêmes cours que ceux auxquels les délivrent les Compagnies elles-mêmes.
Il délivre immédiatement à ses guichets des obligations : Ville de Paris, du Crédit foncier, etc.

ASSURANCES

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* assure d'office, aux frais de ses clients, tous les envois d'espèces, de billets de banque ou de titres au porteur qu'il a à leur faire.

Il peut également, sur la demande de ses clients, faire assurer les envois qui lui sont faits. Dans ce cas, l'ordre d'assurer doit lui être donné par la lettre d'envoi.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* met à la disposition du public, pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc., des coffres-forts entiers ou des compartiments de coffres-forts au Siège social, 14, rue Bergère; à la succursale, 2, place de l'Opéra et dans ses principales Agences.

Une serre spéciale est affectée aux caisses, malles, etc., pouvant contenir de l'argenterie, des objets précieux, dentelles, etc.

Les locations sont faites pour un mois, six mois, un an, suivant tarif qui est délivré sur demande aux divers guichets.

Agences, Succursale et Bureaux de quartier
DU
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

ADMINISTRATION CENTRALE : 14, rue Bergère

SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS :

- | | |
|---|--|
| A. Boulevard Saint-Germain, 176. | II. Rue du Quatre-Septembre, 2 (Pl. de la Bourse) |
| B. Boulevard Saint-Germain, 3. | I. Boulevard Magenta, 84. |
| C. Quai de la Rapée, 2. | M. Boulevard Richard-Lenoir, 92. |
| D. Rue Rambuteau, 11. | L. Avenue de Clichy, 36. |
| E. Rue de Turbigo, 16. | N. Avenue Kléber, 89. |
| F. Place de la République, 21. | O. Avenue Mac-Mahon, 35. |
| G. Rue de Flandre, 24. | |

AGENCES EN FRANCE :

AGEN	CETTE	MANOSQUE	ROUBAIX
AIX	DUNKERQUE	MARSEILLE	ROUEN
BEAUNE	DIJON	MAZAMET	SALON
BÉZIERS	HAZEBROUCK	MONTPELLIER	TOULOUSE
BORDEAUX	LE HAVRE	NANTES	TOURCOING
CASTRES	LYON	NARBONNE	VILLENEUVE-SUR-LOT

AGENCE DE LONDRES : 52, Threadneedle Street, E. C.

AVEC SOUS-AGENCES

LIVERPOOL: Banle Chambers Castle Street.

MANCHESTER: 61, King Street.

AGENCES D'OUTRE-MER :

TUNISIE	ÉTATS-UNIS	AUSTRALIE
TUNIS	CHICAGO	MELBOURNE
SOUSSE	NOUVELLE-ORLÉANS	SYDNEY
	SAN-FRANCISCO	
MADAGASCAR	INDES	CHINE
MAJUNGA	BOMBAY	FOOCHOW
TAMATAVE	CALCUTTA	HANKOW
TANANARIVE		SHANGHAI

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE 20, PARIS. — 10640-5-95.
